



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les cités rurales : consensus et équité dans l'espace public local

Patrick Pharo

Abstract

This contribution studies some forms of civil agreement in rural areas. These forms are linked to local public spaces or, as we call them, rural Cities. Rural Cities take place in republican institutions but they are mainly interested in local questions and use rather personal and consensual methods of conflict resolution.

Résumé

Cet article étudie quelques formes de maintien de l'union malgré les désaccords qu'on peut observer dans les zones rurales. Ces formes sont liées à l'existence d'espaces publics locaux, qu'on peut aussi appeler Cités rurales. Les Cités rurales se logent dans les institutions républicaines, mais s'en différencient par le caractère local des questions traitées et par les méthodes personnelles et consensuelles de résolution des conflits.

Citer ce document / Cite this document :

Pharo Patrick. Les cités rurales : consensus et équité dans l'espace public local. In: Économie rurale. N°201, 1991. pp. 41-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4168>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_201_1_4168

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES CITÉS RURALES : CONSENSUS ET ÉQUITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC LOCAL

Patrick PHARO*

Résumé :

Cet article étudie quelques formes de maintien de l'union malgré les désaccords qu'on peut observer dans les zones rurales. Ces formes sont liées à l'existence d'espaces publics locaux, qu'on peut aussi appeler Cités rurales. Les Cités rurales se logent dans les institutions républicaines, mais s'en différencient par le caractère local des questions traitées et par les méthodes personnelles et consensuelles de résolution des conflits.

Summary :

This contribution studies some forms of civil agreement in rural areas. These forms are linked to local public spaces or, as we call them, rural Cities. Rural Cities take place in republican institutions but they are mainly interested in local questions and use rather personal and consensual methods of conflict resolution.

Comment demeurer unis malgré les désaccords, voilà le problème que doit résoudre toute organisation politique ? Dans les républiques modernes, ce problème est résolu à son plus haut niveau par le jeu des élections démocratiques qui vise à rendre acceptable à la minorité la victoire de la majorité. Mais le jeu des élections démocratiques n'est qu'une des formes par lesquelles se maintient l'union civique. Il y en a évidemment beaucoup d'autres, comme par exemple les institutions judiciaires ou les formes de civilité. On voudrait insister ici sur le fait qu'il existe dans les zones rurales des formes spécifiques de maintien de l'union malgré les désaccords. Ces formes, qui se manifestent en particulier dans ce qu'on appelle les activités d'intérêt local, sont très différentes de celles qui dominent la politique nationale (comme le contrôle du pouvoir d'État ou la concurrence des partis). Elles ont pourtant un caractère politique indiscutable du fait qu'elles reposent toujours sur la recherche d'une justification civique, c'est-à-dire sur la tentative d'obtenir l'aval de la communauté.

LES CITES RURALES

La spécificité du rapport des paysans à la politique est habituellement saisie dans ce qu'on appelle le « vote paysan » ou encore dans l'influence corporatiste que les mouvements professionnels agricoles exercent sur les politiques nationales ou européennes, que ce soit par la pratique de la cogestion ou par celle de la revendication. Mais cette spécificité peut en masquer une autre, qui est liée au fait que l'univers de vie des paysans est généralement celui du monde rural, alternance de campagnes et petites agglomérations qui entraîne des modes particuliers de rencontre civile. Ce monde rural voit, en outre, depuis plusieurs années, la crise économique s'ajouter aux problèmes plus anciens d'identité locale et de régression démographique. On a classiquement insisté sur certains traits remarquables de l'existence rurale, comme l'interconnaissance ou la limitation des horizons relationnels. On n'a peut-être pas encore suffisamment décrit les modes de constitution de l'espace public auxquels elle peut donner lieu, et la

* IRESO

spécificité des formes de vie politique qui l'accompagnent, particulièrement dans la période actuelle. Dans les zones fortement rurales, les difficultés économiques de ces dernières années et la recherche de solutions micro-économiques aux problèmes de développement, de même que la mise en place de la décentralisation ou encore la multiplication des radios locales, ont mis en relief l'existence de débats publics qui prennent forme à l'échelle de la commune, de la petite région ou du département et contribuent ainsi à l'autonomisation d'espaces publics de caractère local. Ces espaces publics sont évidemment traversés par les grands débats nationaux sur l'emploi, la formation des jeunes ou la place des étrangers, mais ils sont alimentés dans leur particularité par la chronique locale des événements économiques et sociaux. La cité rurale, c'est la référence communautaire qui, dans le cadre de ces espaces publics locaux, va servir d'instance de légitimation à la fois à des pratiques d'animation locale (depuis la gestion municipale jusqu'à l'organisation des loisirs en passant par les initiatives économiques) et à des arguments avancés dans des situations telles que réunions publiques (associations économiques, culturelles ou sociales, conseils municipaux, comités consultatifs...), ou même dans des conversations ordinaires. Les cités rurales sont évidemment à géométrie variable dans la mesure où on ne tient pas le même discours et où on ne propose pas les mêmes choses suivant qu'on se place à l'échelle de la commune, du canton ou du département. Mais ce qui est frappant, c'est que cette référence communautaire locale prend en général le pas sur les autres références communautaires possibles (comme par exemple celles de la nation, ou encore celles d'une profession ou d'un groupe social particulier). Outre le fait connu qu'il est en général plutôt malséant de mêler les débats « politiques » (au sens de débats partisans) aux questions d'intérêt local, les discussions et les positions prises dans les instances locales ne recherchent que rarement une justification plus large qu'auprès des seules communautés directement concernées par la question. Par exemple, dans plusieurs municipalités, dont on a observé les travaux, les problèmes d'implantation économique ou scolaire, d'aménagement local ou d'animation culturelle ne sont pas discutés au nom d'une orientation politique qui aurait la prétention de valoir sur un plan plus large que celui des intérêts de la communauté locale. Il est exceptionnel (ou, à la limite, quasi rituel) de voir des élus utiliser des arguments faisant partie d'une idéologie politique de parti. On a vu souvent dans ce genre de phénomènes la manifestation du chauvinisme ou du localisme traditionnels en milieu rural (ce qu'on appelle aussi « l'esprit de clocher »). Ou alors, on considère que ces formes de civisme local ne sont que le masque hypocrite de stratégies de pouvoir et d'intérêt. Il est pourtant plus simple et plus exact d'y voir la marque d'une existence politique endogène qui, tout localisme mis à part, présuppose la recherche de justifications civiques. Ce civisme local apparaît alors comme la condition pragmatique d'une vie commune à peu près paisible en son absence, l'accord sur quoi que ce soit risquerait de devenir impossible.

LA PRÉSENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Il y a dans le département observé un fort contraste entre le vide démographique et la plénitude de la présence étatique qui s'étale à tous les coins de champ ou de rue, depuis la signalisation routière jusqu'aux monuments aux morts en passant par les bureaux de poste, les mairies ou les écoles. Partout, et spécialement au chef-lieu du département, on trouve l'assortiment complet de services publics, construits sur le même modèle que dans les autres départements, qui assurent, ici comme ailleurs, la continuité de la longue chaîne républicaine. La République occupe d'autant plus de terrain que lorsqu'elle se retire — disparition d'un bureau de poste, d'une classe d'école ou d'une gare — c'est toujours le signe d'une nouvelle perte de substances économique et démographique. Ces emblèmes et ces appareils de la République sont d'ailleurs bien ceux de la chose publique telle qu'elle existe localement, car, les associations mises à part, c'est dans les instances républicaines (mairies, administrations économiques ou culturelles...) que se discutent les questions d'intérêt local. On pourrait dire cependant que la République ne fait qu'organiser des places ou des niches dans lesquelles s'installent les citoyens en vue de régler les affaires courantes de leurs propres espaces publics. Car si la structure institutionnelle est standard, typique, normalisée, ce n'est pas le cas des activités qu'elle abrite. Il y a, en effet, toujours des façons originales de faire fonctionner une agence locale de l'emploi, une chambre des métiers ou une SAFER (1). En les pratiquant, les agents locaux ajoutent aux fonctions institutionnelles normales une appréhension spécifique de leur légitimité. Les citoyens locaux, y compris ceux qui sont investis de fonctions institutionnelles, *habitent* leurs cités rurales et y puisent une grande part de leurs raisons d'agir. Ce qui oriente leur intérêt pratique, ce ne sont pas les règles institutionnelles, bien qu'en général ces règles soient respectées de façon au moins approximative. Le moteur de leur action, c'est l'urgence des situations auxquelles ils sont confrontés et leur capacité à trouver auprès des communautés locales des justifications acceptables. Car leurs interlocuteurs réels, ceux qui peuvent le cas échéant les approuver ou les désapprouver, habitent aussi pour la plupart le même espace, et c'est auprès d'eux qu'ils puiseront l'essentiel de leur légitimité.

POLITIQUES SUBIES ET POLITIQUES AGIES

Les paysans ne sont qu'une composante des cités rurales, mais ils en sont une composante essentielle. Principaux acteurs du paysage rural, ils sont liés aux non-paysans par un réseau d'alliances très serré ; de plus beaucoup d'activités sociales et micropolitiques tournent autour des rythmes de la vie paysanne. Le débat national sur le chômage et la crise économique est respecifié sur le plan local par les difficultés propres de l'agriculture, qui s'ajoutent à tous les autres mauvais signes économiques (comme les fermetures d'entreprises) dont on a connaissance par la presse locale ou le bouche à oreille. Comme il y a, pour l'instant, peu d'alternative aux activités agri-

1. Par exemple, le chef d'une ANPE locale a des pratiques d'entremise entre les employeurs et les stages de formation d'un côté, et les demandeurs d'emploi

de l'autre, qui seraient impensables à Paris, comme par exemple aller voir les gens chez eux pour essayer de les convaincre d'accepter telle ou telle activité.

coles et connexes (forêt ou tourisme vert), le maintien de ces activités constitue un enjeu fondamental de l'espace public local. Mais ce maintien est tributaire de politiques agricoles qui, pour l'essentiel, ne se décident pas au niveau local. N'étant pas contrôlables par l'action locale, les politiques agricoles sont perçues comme une sorte d'aléa naturel qu'on pourrait presque mettre sur le même plan que les aléas climatiques. Elles paraissent typiques de l'ensemble de ces politiques d'État qui règlent tous les domaines de la vie quotidienne, de l'école à la construction en passant par les loisirs, et qui ne peuvent qu'être subies par les locaux, puisqu'elles sont toujours décidées ailleurs. Les plaintes contre l'administration, qui sont constantes dès qu'on parle avec des élus locaux ou des responsables professionnels, ou même avec les simples citoyens, ne doivent pas être interprétées comme le réflexe antibureaucratique naturel des « gens de terrain », mais plutôt comme la manifestation d'un manque très fondamental du point de vue des institutions démocratiques, celui de juridictions susceptibles de juger cas par cas et en fonction d'un raisonnement adapté aux réalités locales. Face à un maquis d'administrations et de règlements impersonnels, le citoyen, en groupe ou isolé, a le plus grand mal à trouver l'instance d'arbitrage auprès de laquelle il pourrait faire valoir ses droits. Parce qu'elles ne sont jamais soumises à une argumentation rationnelle, articulée sur des données locales et singulières, de nombreuses décisions scolaires, fiscales, administratives diverses... paraissent relever de l'arbitraire pur et simple. C'est donc sur un arrière-plan d'impuissance profonde que se construit la partie active de l'espace public local, qui concerne aussi bien les actions d'aménagement local que l'organisation des fêtes publiques ou de la solidarité avec les personnes les moins fortunées de la commune, ou encore l'animation économique. Il faut souligner l'importance prise par cette action économique dans l'activité des municipalités, grandes ou petites, à tel point qu'on a parfois l'impression qu'il existe une sorte de socialisme rural où l'initiative publique prend très largement le pas sur celle des personnes privées (qu'il s'agisse d'offres d'installation à un groupe industriel ou de la recherche d'un gérant pour le café municipal).

CONSENSUS ET ÉQUITÉ

L'aspect le plus intéressant de ces politiques locales réside dans les méthodes de prévention ou de résolution des conflits qu'elles utilisent. Le modèle national de l'affrontement démocratique des partis, en vue de per-

mettre à une orientation politique d'obtenir la majorité des suffrages, est très peu applicable dans les instances locales : les associations bien sûr (puisque par définition les gens s'y réunissent pour trouver des terrains d'entente), mais aussi les instances républicaines dûment constituées (municipalités ou comités consultatifs comme les comités d'emploi). La raréfaction des ressources humaines ne permet guère qu'on les divise. C'est pourquoi, même lorsque les équipes municipales sont formées sur des listes de partis (et non pas « apolitiques », comme c'est le cas de nombreuses petites communes), on recourt à un modèle de règlement des litiges qui est assez éloigné de celui qui domine les instances nationales et qui consiste, dans toute la mesure du possible, à maintenir le consensus sur les orientations et les décisions prises. Dans les très petites communes, cette recherche du consensus politique peut faire très bon ménage avec les querelles et les inimitiés locales. Lorsqu'on a une quelconque responsabilité locale, on marque son sens communautaire en refusant de soumettre l'intérêt local aux querelles de cheminée. Il y a pour les responsables et les édiles locaux (mais souvent aussi pour les citoyens ordinaires) une sorte d'obligation pragmatique à manifester que chacune de leurs activités est conforme à l'intérêt local, qu'il s'agisse d'activités très utilitaires (comme par exemple lorsque les élus mettent la main à la pâte pour restaurer les routes, arranger les bâtiments communaux ou contribuer bénévolement aux fêtes locales), ou simplement des civilités qui se produisent à l'occasion de rencontres avec les autres membres de la collectivité locale et qui, adressées à tous les concitoyens rencontrés sur la place publique, rappellent à chacun la place qu'il occupe dans la communauté en même temps que l'unité de celle-ci. Ce qui pourrait apparaître comme une sorte d'hypocrisie sacrée du civisme local n'est en définitive qu'une façon de mettre en œuvre certains principes méthodiques permettant de maintenir l'union malgré les désaccords : comme par exemple rechercher l'unanimité non pas seulement sur les formes instituées de la gestion communautaire (du genre principe de majorité), mais aussi, si possible, sur le contenu de chacune des questions qui peuvent se poser, ou encore régler les litiges sur des principes d'équité plutôt que sur des règles impersonnelles et abstraites, c'est-à-dire en privilégiant la prise en compte de la singularité du cas sur la fidélité à la règle générale. Ces formes de vie politique et les structures d'intercompréhension qui les caractérisent cohabitent avec des formes beaucoup moins civiles de relations sociales, mais ce sont elles qu'on préfère étaler sur la place publique, car ce sont les seules qui sont susceptibles de recevoir l'aval d'une communauté locale.